



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION ÉCRITE**  
**CONCERNANT UNE DEMANDE DÉROGATION MINEURE**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-543**

**Aux contribuables de la susdite Municipalité,**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité :

**QU'**une dérogation mineure au chapitre XVI : Dispositions particulières, section VI : Architecture et apparence extérieure des constructions, *article 45-Types de bâtiments interdits et à l'article 46-Matériaux de revêtements prohibés-alinéa 9* du règlement de zonage 2006-543 de la municipalité de Bonaventure a été demandé pour la route de la Rivière, lot 4 311 541, cadastre du Québec, ville de Bonaventure.

Que cette demande de dérogation mineure aura pour effet :

*<sup>1o</sup> De permettre l'utilisation de pneus pour la construction de la partie souterraine d'une serre pour la production horticole*

**QUE** cette demande de dérogation mineure est soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation écrite;

**QUE** les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ou qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogation mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : [directiongenerale@villebonaventure.ca](mailto:directiongenerale@villebonaventure.ca) ou par la poste au 127, avenue de Louisbourg, en mentionnant la dérogation mineure numéro 2021-01 ;

**QUE** les questions ou les commentaires seront reçus **avant le 1<sup>er</sup> mars 2020, 12 h;**

**QU'**un registre faisant mention de tous les commentaires et questions reçues sera remis au conseil municipal par le greffier de la ville;

Donné à Bonaventure, ce 12 février 2021.

---

François Bouchard  
Directeur général et secrétaire trésorier